



COMMUNE
DE
CONCISE

Réf:15455

Requête d'abattage d'arbre protégé

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 20 cm, mesuré à 1.30 m. du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites).

Propriétaire	Dumière Paffien 06/268.90.62
Adresse	La Rivière 24
Parcelle n°	89
Essence	Noyer
Motif de la requête	L'arbre est proche de la maison, il crée de l'humidité et il tache les cables aeriens de mes voisins.

Toute requête doit être accompagnée de **photos** ainsi qu'un **plan de situation** afin de localiser l'arbre. Merci de compléter un **formulaire pour chaque arbre à abattre**.

PRÉAVIS du garde-forestier ou du Municipal :

L'arbre sera remplacé par un cognassier.

Etat sanitaire de l'arbre :

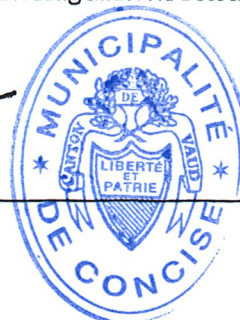
- ☐ bon
- ☒ moyen
- ☐ mauvais
- ☐ investigation nécessaire

A compléter par la commune :

Date : Le 28 janvier 2020

Signature : 

Visa du Municipal délégué : Pierre Marro



La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.

Date : Le 27 janvier 2020

Taxe compensatoire : _____

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC : du 31.01.2020 au 29.02.2020

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication au Greffe municipal, En Chenaux 8, 1426 Concise

